

Bonjour à tous,

Voici le protocole sanitaire mis en place pour la reprise du judo, du Karaté et de toutes nos activités, dans les dojos à partir du lundi 7 septembre 2020.

Nous comptons sur votre collaboration pour faciliter le fonctionnement de nos activités en cette période de transition.

Afin d'éviter les « embouteillages » à l'entrée du dojo, merci de privilégier la prise de renseignements par mail ou par téléphone.

Toutes les infos concernant le club et les inscriptions se font en ligne sur le site : www.villeneuve-judo.com

LE PROTOCOLE SANITAIRE :

Les gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique :



COTE CLUB :

- Désignation d'un référent Covid-19 parmi l'encadrement, chargé de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires sur les différents lieux : Jérémy Buisson.
- Un registre détaillé des présences sera tenu afin de permettre le suivi de cohorte des pratiquants et des encadrants.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique en plus du nettoyage effectué par la mairie.

COTE FAMILLES :

AVANT DE SE RENDRE AU DOJO :

- J'ai un bon état de santé général.
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19, je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise.
- Être propre (corps, cheveux, main, pieds, ongles courts). Avoir une tenue propre. Si possible, venir directement en tenue pour éviter les attroupements dans les vestiaires.
- Prendre un sac avec ses affaires personnelles afin d'éviter les échanges de matériel (mouchoirs, sa lotion hydroalcoolique, sa gourde...)

SUR PLACE :

- Un seul accompagnant par enfant.
- Noter l'arrivée du pratiquant sur le registre ainsi que le numéro de contact en cas d'urgence.

- LA SEANCE SE DERoule DE MANIERE CLASSIQUE, SANS MASQUE.

- Concernant les enfants de 2-3 ans (cours motricité), il est obligatoire pour le parent ou accompagnateur d'assister à chaque séance tout au long de l'année. Port du masque obligatoire pour le parent et protocole identique au pratiquant.
- Concernant les enfants de 4-5 ans, il est possible pour le parent d'assister à la première séance si cela permet de rassurer l'enfant. Port du masque obligatoire et protocole identique au pratiquant.
- Lavage des mains et des pieds à l'entrée et la sortie du dojo.
- Port du masque obligatoire en dehors du dojo à partir de 11ans (pratiquants et accompagnants).
- Saluer sans se serrer la main.
- Respecter les parcours de circulation organisés par le club et la distanciation d'un mètre entre les personnes (marquage au sol, ruban de signalisation...) afin de limiter au maximum les attroupements.

APRES LA SEANCE :

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son KIMONO et ses effets personnels (zoori, gourde, etc..).

MERCI A TOUS POUR VOTRE COLABORATION !

REGISTRE A REMPLIR SUR PLACE A CHAQUE COURS.

DATE ET HEURE D'ARRIVEE	NOM ET PRENOM DU PRATIQUANT	NOM ET PRENOM DE L'ACCOMPAGNANT	NUMERO DE TELEPHONE EN CAS D'URGENCE ET MAIL DE CONTACT
Ex : lundi 7 septembre 17h	BUISSON JEREMY	Non car majeur	06.48.15.83.16 judo.villeneuve@gmail.com
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			